



Les abolitions de l'esclavage

Jean-François Layrle, capitaine de vaisseau, Rapport d'ensemble au ministre de la Marine sur les résultats de l'émancipation dans les colonies anglaises, septembre 1842, extraits, ANOM, Généralités 169, d 1372.

« - XII - Ce qui arriverait dans les colonies françaises si l'on donnait la liberté aux esclaves, et si l'on substituait le travail volontaire au travail obligé -.

Afin que l'on ne se méprenne sur l'esprit qui m'anime au moment où, en terminant ce mémoire, je vais jeter un coup d'œil sur nos possessions d'outre-mer, et examiner ce qu'elles deviendraient sous le travail volontaire, je dirai que l'émancipation est tout à fait dans mes idées; (...) Si mes préoccupations sur l'avenir des esclaves pouvaient se dégager de tout autre intérêt; s'il m'était permis de ne voir que des hommes malheureux à qui la société doit une réparation, je dirais: il faut que l'esclavage cesse, il faut que les pratiques d'autrefois fassent place à la liberté la plus entière, la plus illimitée, et que cette liberté soit accordée dans le plus bref délai. Car toutes les fois qu'il y a injustice, il faut s'empresser d'y porter le remède le plus prompt et le plus efficace.

Malheureusement la réparation que je voudrais est de nature à compromettre des intérêts garantis par les lois et liés depuis longtemps à l'organisation sociale de nos colonies. L'esclavage ne peut donc être considéré isolément, il est donc impossible de songer à son abolition sans se demander ce que deviendra la fortune coloniale, sans s'inquiéter du sort des français d'outre-mer, de ces malheureux colons déjà si embarrassés dans leurs affaires, dont la plupart paient les erreurs d'un autre siècle, et que l'esprit progressif de notre époque tend à ruiner complètement. D'un autre côté, la question n'est pas à résoudre seulement entre les esclaves et les maîtres; la métropole aussi a sa place dans le démêlé pendant: en effet, que deviendront nos places de commerce maritime si les colonies ne produisent plus ? Quel sera le sort de notre marine marchande, déjà si exiguë, si nos bâtiments ne trouvent plus de fret ? Comment la France pourvoira-t-elle à l'armement de ses flottes si l'école où se forme l'élite de ses matelots n'existe plus; si les matricules de notre inscription maritime ne présentent plus que des pages en blanc ? Ces considérations sont de nature à faire naître des incertitudes dans les esprits les plus portés à réclamer la liberté des noirs, car il faut être juste pour tous, et il ne faut pas que le sort de l'esclave, en s'améliorant, devienne un motif de ruine pour le maître, pour les colonies, pour nos ports de commerce et pour notre armée navale.

Et cependant, l'esclavage n'est plus de nos jours ! C'est un régime usé. Il convient à l'existence de nos colonies constituées comme elles le sont encore; mais il n'a les sympathies de personne. C'est là une vérité qu'il ne faut pas craindre de proclamer. La morale progressive du temps a conduit à cet état de choses, et il serait aussi impossible de faire rétrograder les esprits que de refouler un torrent vers sa source. (...)

La France accordant la liberté aux noirs de ses colonies, peut donner à cet acte de sa volonté le caractère d'équité qu'il est à désirer qu'il ait; elle peut atténuer les conséquences de la liberté de travail; elle peut indemniser les colons des bras qu'elle leur retire; mais si l'émancipation arrive par un cas fortuit, elle ne pourra que gémir sur les malheurs d'une transformation sociale qui aurait peut-être pour point de départ la révolte et son cortège obligé, le meurtre, l'incendie et le pillage. On dira que je rembrunis le tableau à plaisir, et que je suppose des choses peu probables. Je désire, pour les colonies, que rien de cela n'arrive; mais je ne crois pas impossible la réalisation de mes prévisions, toutes tristes qu'elles sont. L'état d'esprit où sont les noirs, le zèle de leurs amis, les doctrines que leur développent les imprudents apôtres de l'abolition, ne sont-ils pas des motifs suffisants de craindre que, si cette liberté tant désirée leur était refusée, il y ait, un jour, de la part des ateliers, tentative de conquérir par la force ce qu'ils ne peuvent obtenir de la raison et de la justice. »